



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités locales**

Bureau des structures territoriales

Affaire suivie par : Nathalie BERT

☎ : 01.69.91.92.73

Mail : pref-intercommunalite@essonne.gouv.fr

Évry-Courcouronnes, le 8 octobre 2020

LE PRÉFET DE L'ESSONNE

à

Mesdames et Messieurs
les maires des communes du département de l'Essonne

Madame et Messieurs
les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du
département de l'Essonne

Mesdames et Messieurs
les présidents des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes du département de l'Essonne

pour information à :

Madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France
Monsieur le président du conseil départemental de l'Essonne
Monsieur le président de l'Union des maires de l'Essonne
Monsieur le président de l'Association des maires ruraux de l'Essonne

Objet : élections des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes au sein de la commission départementale de coopération intercommunale - **modificatif**

Réf. : circulaire du 25 septembre 2020
circulaire du 2 octobre 2020

Par circulaire du 25 septembre dernier, vous avez été informé des modalités relatives aux élections des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes au sein de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Au regard des installations des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, toujours en cours, il est apparu nécessaire de prolonger la date de dépôts des candidatures jusqu'au **14 octobre 2020** à 16 heures.

Dès lors, le calendrier des élections pour chacun des collèges est modifié comme suit :

Date limite de dépôt des candidatures, sur rendez-vous préalable (salle B)	Jeudi 8 octobre 2020 Mercredi 14 octobre à 16 heures
Complétude des candidatures non conformes, sur rendez-vous préalable (porte 209 et 212)	Du vendredi 9 octobre 2020 au lundi 12 octobre du jeudi 15 octobre au samedi 17 octobre à 16 heures
Date limite de dépôt du matériel de vote par les candidats	Mercredi 14 octobre 2020 Lundi 19 octobre à 16 heures
Date limite d'envoi aux électeurs du matériel de vote par le Préfet	Vendredi 16 octobre 2020 au plus tard Mercredi 21 octobre
Dates des scrutins (vote par correspondance)	Du 17 octobre au 30 octobre du 22 octobre au 30 octobre – 16 heures
Date limite de réception des votes par correspondance	Vendredi 30 octobre 2020 à 16 heures

Les autres informations précisées par circulaires des 25 septembre et 2 octobre, restent inchangées.

Je vous rappelle par ailleurs que si une **seule liste** a été déposée par l'association départementale des maires au titre d'un collège et qu'aucune autre candidature individuelle ou collective n'a été déposée, **les candidats de cette liste sont désignés au sein de la CDCI dans l'ordre de présentation et sans vote du collège.**

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugerez utile.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Benoît KAPLAN